

Conditions générales de vente

1. Identité et coordonnées du prestataire

AGV Miroiterie et encadrement – représentée par Virginie Pillard-Moskowicz

Située au 152 rue de Tolbiac – 75013 Paris

AGV Miroiterie et encadrement est une entreprise spécialisée dans les activités suivantes : Réalisation de pièces de verre et de miroirs sur mesure, remplacement de vitre, fabrication et pose de portes en verre, garde-corps, double-vitrage, réalisation d'encadrement d'art sur mesure ou à partir de cadres standard.

AGV Miroiterie et encadrement effectue les types d'intervention suivants :

Intervention d'urgence pour mise en sécurité suite à des dommages bris de glace, Intervention pour chantiers de miroiterie et vitrerie.

1. Commandes et paiements

Les produits et prestations sont fournis aux prix en vigueur au moment de la commande exprimés en euros et hors T.V.A., ces prix seront majorés de la T.V.A. et en cas de livraison de frais de transports. Tout changement du taux de T.V.A. sera répercuté sur le prix.

La commande est validée après l'acceptation du devis et le versement d'un acompte de 50% du total de la commande T.T.C.. La durée de validité des devis est d'un mois, les prix sont révisibles passé ce délai.

Le versement de l'acompte lie définitivement le client. Aucune modification et annulation de commande ne pourront être acceptés après le lancement de la commande.

Si le client ne vient pas retirer sa commande dans un délai de 3 mois, le contrat se trouvera résilié de plein droit et les acomptes versés seront acquis à AGV Miroiterie et encadrement à titre d'indemnités, le produit deviendra de plein droit propriété d'AGV Miroiterie et encadrement.

Sauf conditions particulières, le règlement du solde de la facture doit être effectué à la fin de la réalisation des travaux ou à la réception des commandes dans les locaux d'AGV Miroiterie et encadrement.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'une indemnité forfaitaire de recouvrement fixée à 40€, plus des agios de retard de paiement de 1,5% par mois.

La marchandise reste propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix.

En cas de litige, seul le tribunal de Paris est compétent.

2. Délais de réalisation et de livraison et intervention

Les délais de réalisation des commandes et de livraisons et intervention chez le client sont donnés à titre indicatif.

Les délais sur les commandes et les interventions ne seront satisfaits qu'en fonction de des possibilités de fabrication d'AGV Miroiterie et encadrement (exemples : rupture de stock chez les fournisseurs, retard de livraison de la marchandise par les fournisseurs, casse lors de la fabrication en atelier).

Les retards ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

3. Responsabilités et garanties

Le client ou son transporteur sont seuls responsables du chargement de la marchandise enlevée dans les locaux d'AGV Miroiterie et encadrement.

Le client ou son transport se doit de vérifier la conformité de la commande dès réception et en présence du livreur et de refuser tout produit non conforme à la commande.

En raison de la fragilité des produits verriers, AGV Miroiterie et encadrement ne saurait être tenu responsable des dommages rapportés après l'acceptation de la livraison ou de l'enlèvement.

Les produits sont coupés et façonnés selon les tolérances de conformité en vigueur au sein de la profession.

La teinte des produits verriers est variable en fonction des campagnes de fabrication. Les échantillons ne sont fournis qu'à titre indicatif et cela ne peut être considéré comme un motif de refus de la conformité du produit.

Le travail à façon sera exécuté aux risques et périls du client sans qu'AGV Miroiterie et encadrement ne puisse en être tenu responsable.

Tout objet laissé dans les locaux par le client en vue de la fabrication d'un gabarit ou pour un autre motif, devra être récupéré dans un délai de 15 jours. Passé ce délai AGV Miroiterie et encadrement ne saura être tenu responsable en cas de détérioration, perte ou casse.